

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par l'arrêté N° **1/26/0224 du 7 juillet 2026** le Ministère de l'Environnement a donné autorisation à la société **Transport SA** pour la **modification de la cessation d'activités (1/24/0225) 49-A, rue de la Sûre à Ingeldorf.**

L'arrêté s'y rapportant est déposé au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du 15 juillet 2026 au 25 août 2026 inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir du jour de la notification de la décision, par requête signée d'un avocat à la Cour.

Erpeldange-sur-Sûre, le 15 juillet 2026.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

